



Angoulême lundi 19 juillet 2010.

Aux Secrétaires de syndicats.
Aux Membres de la CE de l'UD
Aux Unions Locales

Atteinte au droit syndical

Cher-e- camarade,

Aldo POMETTI, délégué syndical à l'entreprise LECAS à Nersac, vient de se voir sanctionné d'une mise à pied le 20 juillet 2010, pour avoir « osé » démarcher auprès de la Direction de la NVO CGT le marché des agendas. Ce même contrat a été signé le 11 mai 2010 entre la NVO et la Direction de LECAS.

Aujourd'hui, celle-ci lui reproche d'avoir fait un « excès de zèle ».

Cette sanction porte atteinte à sa personne et à son mandat syndical.

**En soutien, le syndicat CGT LECAS organise un
rassemblement devant l'entreprise à Nersac
à 12 h 45
le 20 juillet 2010.**

**Venez nombreuses et nombreux défendre les droits et
combattre toutes les discriminations syndicales.**

Pour l'UD-CGT Charente

Daniel BOUYER
Secrétaire.